

LE PIRE EST À VENIR

Texte de réflexion sur le rapport Demers

Par Samuel-Élie Lesage et Hind Fazzazi, Comité à la recherche et aux affaires académiques (CRAA)

Déposé en juin 2014, le rapport Demers sur l'offre de formation collégiale aura fait couler beaucoup d'encre. Issu du Sommet sur l'éducation, le rapport avait pour mandat d'étudier l'avenir des programmes au cégep, ainsi que les règles de financement et de gouvernance de ces programmes. De nombreux départements de professeur-e-s au collégial se sont organisés pour dénoncer les recommandations de ce rapport et réaffirmer leur souveraineté et l'importance de la formation générale au cégep. Depuis, l'attention médiatique s'est moins portée sur le rapport, mais toutefois, le rapport continue à faire des remous. En effet, un groupe de travail gouvernemental dirigé par Nicole Rouiller, ancienne directrice générale du cégep de Marie-Victorin, Daniel Marcotte, ancien directeur général du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, et Lyne Boileau, ancienne directrice du cégep André-Grasset, a été formé pour voir comment appliquer les recommandations du rapport Demers.

Le présent texte de réflexion a pour objectif de fournir un résumé critique du rapport Demers. Nous souhaitons qu'il soit distribué à tous et toutes les membres afin qu'il puisse être amené en assemblée générale et que des positions soient prises spécifiquement contre le rapport. Bien entendu, ce sont les membres de l'ASSÉ qui décideront quelle position l'ASSÉ adoptera spécifiquement contre le rapport.

Toutefois, en nous fiant sur nos mandats passés, notamment ceux contre les processus d'assurance-qualité, et sur les principes fondamentaux de l'ASSÉ d'accessibilité et de gratuité, d'autogestion des établissements d'éducation supérieure et d'éducation libre de toute ingérence du privé, nous avons jugé que nous avons toute la légitimité nécessaire pour critiquer le rapport Demers. En effet, suivant le rapport, nous croyons que le pire est à venir : si toutes les recommandations devaient être adoptées comme telles, nous ferions face à une réforme sans précédent de l'éducation supérieure qui arrimerait totalement le réseau des cégeps aux intérêts du privé. En fait, si toutes les recommandations devaient être adoptées, le réseau des collèges disparaîtrait sans aucun doute sauf le nom de cégep.

Le CRAA avait reçu d'un précédent Congrès le mandat de s'attarder sur des enjeux pédagogiques. Nous n'avons pas pu réaliser pleinement ce mandat cette année pour de nombreuses raisons, notamment à cause de notre implication à la grève étudiante. Toutefois, ce texte de réflexion se veut aussi pour nous un alignement sur ce mandat : une partie de notre critique s'attarde sur la formation générale au collégial et sur les modifications recommandées aux différents diplômes collégiaux. Sinon, le rapport prend la forme de 23 recommandations suivies de cinq sections les détaillant.

Contexte

Le rapport Demers s'appuie sur le constat du vieillissement de la population et de la réduction de la population étudiante des régions. En fait, en contexte d'austérité budgétaire, le rapport Demers pose les deux questions suivantes :

1. Comment maintenir une population étudiante dans les cégeps en région afin que ces derniers puissent rester ouverts ?
2. En contexte d'austérité, comment les cégeps peuvent-ils être mobilisés afin de participer à l'exercice de compressions d'austérité et à la relance économique alors que la population étudiante des cégeps en région devrait réduire au cours des prochaines années ?

Essentiellement, la solution proposée par le rapport sera de transformer le réseau des cégeps en instituts techniques et professionnels au diapason des demandes du marché de l'emploi. Des modifications de gouvernance et de financement sont proposées afin d'autonomiser chaque cégep, mais aussi pour les rendre plus dépendants du financement privé et des exigences du marché.

De plus, afin de maintenir la viabilité de la formation collégiale, le rapport recommande l'application de mesures de gouvernance inspirée de processus d'assurance-qualité et du paradigme de la Nouvelle gestion publique. Le but des réformes serait de rationaliser le réseau des cégeps afin d'optimiser la formation et d'accroître l'offre de programmes techniques et professionnels.

Finalement, ce projet a d'importantes répercussions d'ordre pédagogique. Le rapport Demers ne considère l'éducation que seulement à l'aune de la formation professionnelle renvoyant dès lors directement à des considérations carriéristes et aux intérêts du marché de l'emploi. Autrement dit, les cégeps doivent fournir une formation au diapason des demandes du marché de l'emploi et à une clientèle désireuse d'investir dans son capital ressource. Le rapport recommande explicitement de niveler les exigences et de créer de nouveaux diplômes professionnels qui évitent la formation générale, l'objectif étant d'accélérer et de faciliter au maximum la diplomation.

La fausse décentralisation : intégration profonde des demandes du marché de l'emploi dans l'administration des cégeps et dans le contenu des programmes d'étude

Le rapport Demers vante l'importance de l'autonomisation des cégeps. L'objectif de cette autonomisation serait de : 1) rendre plus performants les cégeps et augmenter la diplomation ; 2) mieux contrôler les dépenses des cégeps afin de garantir leur rentabilité. Pour y arriver, le rapport recommande d'assujettir le fonctionnement des cégeps au besoin du marché de l'emploi et de soumettre son fonctionnement à des normes d'assurance-qualité afin que ceux-ci fonctionnent de manière optimale. En d'autres mots, les cégeps devraient offrir des programmes techniques centrés sur les besoins des entreprises privées des mêmes régions et seraient évalués en fonction de leur productivité, c'est-à-dire de leur capacité à fournir une relève de professionnel-le-s qualifié-e-s. Toutefois, en nous appuyant sur les principes fondamentaux de l'ASSÉ, nous critiquons cette apparence de décentralisation. Bien que le rapport propose de rendre plus indépendants les cégeps, il introduit aussi des modifications financières qui lient les cégeps à des intérêts privés, les départements professoraux auraient moins d'indépendance et le financement des cégeps serait redevable à des processus d'évaluation de la performance des cégeps. Autrement dit, la décentralisation proposée par le rapport Demers aurait en fait comme conséquences d'arrimer les cégeps aux exigences du marché de l'emploi, ce qui est tout le contraire des principes de l'ASSÉ.

Nivèlement vers le bas de la formation

Le rapport Demers est extrêmement condescendant et biaisé dans son traitement de la formation collégiale. Celle-ci n'est considérée qu'en fonction de l'emploi, réduisant les aspérités des étudiant-e-s à avoir le plus rapidement possible un emploi. L'éducation est décrite comme un délai et un frein à l'accès au marché, et comme un investissement qui doit être le plus profitable aux étudiant-e-s. À cet égard, le rapport Demers amène de nombreuses positions qui auraient un impact significatif sur le contenu de la formation. Afin que tous les cégeps soient performants et productifs, les cours seraient soumis à des processus d'évaluation de leur pertinence et de leur viabilité.

- L'autonomie des départements professoraux est remise en question : les professeur-e-s sont réduit-e-s à des guichets automatiques de formation et leur enseignement serait déterminé par des exigences dictées par le privé.
- De plus, la formation générale est critiquée comme étant un boulet qui ne serait plus en phase avec notre époque actuelle. Le rapport Demers propose donc de remplacer cette formation par une formation souple de plusieurs cours où les étudiant-e-s pourraient choisir ses cours obtenir des compétences génériques universelles recherchées dans le marché de l'emploi. Bien que nous n'avons rien à redire contre le fait qu'on puisse choisir nos cours, nous dénonçons cependant les recommandations du rapport Demers qui conçoivent les étudiant-e-s comme des clients et des clientes, et qui modifient en conséquence les cégeps.
- Le rapport propose aussi l'abolition de l'Épreuve uniforme de français, défendant qu'elle empêcherait trop de gens de réussir leurs études. Mais selon leur propre chiffre, seulement 15% des étudiant-e-s échoueraient leur première EUF...
- D'ailleurs, le rapport recommande de dissoudre les devis nationaux : ces devis établissent les objectifs généraux que chaque programme doit réaliser (lire et commenter un texte, tenir une argumentation critique, par exemple). Les cégeps auraient le droit d'établir leur propre devis, mais en fait, ces devis devraient être institués en fonction des besoins des entreprises privées.
- Finalement, le rapport Demers recommande d'augmenter la création d'Attestation d'études collégiales (AEC), un diplôme technique sans formation générale que l'ASSÉ dénonce, et recommande aussi de créer des Diplômes d'études collégiales (DEC) par cumul d'AEC.

En fait, tout ce projet témoigne d'un biais explicite en faveur de la pédagogie de l'approche par compétence : l'éducation correspondrait en fait à l'acquisition de compétences spécifiques à chaque discipline. Nous nous appuyons notamment sur le travail de Normand Baillargeon, professeur en pédagogie à l'UQAM, pour déployer notre critique : une telle conception de la pédagogie va de pair avec la marchandisation de l'éducation, car on y conçoit l'éducation comme étant l'acquisition de compétences qui viendraient s'ajouter au CV de tous et de toutes pour réussir dans la vie. Pas étonnant alors que le rapport Demers met tant l'accent sur le libre-choix des étudiant-e-s et l'approche par projet où l'étudiant-e fait les choix qu'ils et elles jugent les meilleurs pour sa formation et où le professeur est réduit à une sorte de distributeur à service.

Refonte financière : les cégeps deviennent des PME

Le rapport Demers introduit plusieurs recommandations extrêmement controversées qui modifieraient le financement des cégeps. Les plus importantes d'entre elles sont : 1) d'introduire un financement par projet ; 2) de financer les programmes en fonction de la capacité des cégeps à attirer des étudiants étrangers et des étudiantes étrangères ; et 3) de financer les cégeps qui offrirait des programmes demandés par le marché de l'emploi. Ces réformes ont pour conséquences de complètement assujettir les cégeps au privé. Le financement des cégeps ne serait octroyé que si et seulement si ces derniers réalisent des projets rentables et ayant des retombées quantifiables positives, et une véritable compétition entre les cégeps seraient entretenues pour obtenir le plus d'inscrits étrangers et d'inscrites étrangères. De plus, afin de bien distribuer le financement afin que les cégeps soient rentables et productifs, le rapport Demers défend explicitement de donner une plus grande marge de manœuvre à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), le grand organisme québécois chargé de promouvoir l'implantation de normes d'assurance-qualité dans les cégeps. En fait, la CEEC aurait dorénavant le rôle d'évaluer la viabilité, la pertinence et le fonctionnement des cégeps. Ce genre de proposition est en fait en complète contradiction avec l'idée d'autonomisation des cégeps : cela montre, à notre avis, que le but du rapport Demers est de soumettre l'éducation collégiale aux besoins du marché.

Conclusion

Le rapport Demers jette donc le ton : le gouvernement a la volonté claire de détruire le réseau des cégeps et de les transformer complètement afin de les mettre à profit au service de la croissance économique et de l'austérité budgétaire : avec peu de moyens, on s'assurera que l'éducation soit utile et qu'elle profite à la croissance économique. Cela se fait toutefois au détriment des professeur-e-s, de leur autonomie et de leur intelligence, et des étudiant-e-s : ils et elles ne sont pas des étudiants et des étudiantes, mais des clients et des clientes qui cherchent à investir dans leur capital humain. En d'autres termes, l'éducation n'en est plus une : elle devient une formation.

Pourquoi l'État devrait-il se charger de former les prochains travailleurs et les prochaines travailleuses ? Et surtout, pourquoi cela devrait-il mener au saccage de l'éducation, à la dissolution de sa portée humaniste et critique ? La citoyenneté se réduit-elle à avoir les compétences pour avoir un emploi ?

Selon les quelques informations dont nous disposons, le gouvernement tenterait d'appliquer ces réformes aux alentours de 2018 : il pourrait très bien en faire un enjeu électoral afin de nuire à un éventuel mouvement de contestation sociale contre des réformes inspirées du rapport Demers. À ce titre, nous croyons que l'ASSÉ doit prendre rapidement position contre ce rapport (ainsi que contre le rapport sur le financement des universités, nous nous attarderons sur ce rapport bientôt). En fonction des principes de l'ASSÉ et de ses mandats, nous jugeons que nous devons déjà travailler sur notre discours et nos arguments, car, à l'instar de 2012 où nous savions déjà en 2010 qu'une hausse allait venir, nous bénéficions aujourd'hui d'une fenêtre semblable.